

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 789 26 septembre 1985

Rédactrice responsable:  
Francine Crettaz

Abonnement  
pour une année: 60 francs,  
jusqu'à fin 1985: 20 francs  
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon

Point de vue:  
Jeanlouis Cornuz

# Domaine public

## Droites brisées

*La mésaventure est arrivée la semaine dernière à l'un des amis genevois de DP. En début d'après-midi, il enfourche son vélo pour retourner à son travail. Deux carrefours plus loin, il voit une Jaguar stationnée sur un passage jaune et sa passagère, dans la rue, s'en prendre à une dame âgée accompagnée d'un enfant et finir par la gifler. Désireux d'apaiser la situation, il pose son vélo et... prend un énorme «gnon» dans la figure, asséné par le conducteur resté jusque-là à l'intérieur de la voiture. Au vu du sang qui dégouline, des passants alertent la police pendant que le couple à la Jaguar trépigne. Passage à la permanence médicale, quatre points de suture.*

*Explication: les occupants de la voiture n'avaient pas apprécié une remarque de la grand-mère relevant que le stationnement à cet endroit était gênant.*

*Ainsi va une certaine violence automobile urbaine, à laquelle participent d'ailleurs aussi d'autres véhicules motorisés (qu'on pense aux vélomoteurs sur des chemins piétons): «Arrière, misérable, place à mon puissant destrier!» Les cyclistes roulant dans le trafic automobile en savent quelque chose. Mépris de l'inférieur.*

*Un comportement qui, trop souvent, n'est pas stigmatisé comme il le devrait. Les risques liés au trafic sont, pour les victimes, de l'ordre de la fatalité, et pour leurs auteurs autant de preuve d'habileté, de sang-froid et de courage aussi longtemps qu'il n'y a pas de dégât. En terre latine tout au moins, cet état d'esprit conduit les autorités politiques et la police à baisser les bras de peur de perdre des voix ou d'être accablées de quolibets. Un laxisme inadmissible justement dénoncé par Heidi Deneys,*

*députée socialiste de Neuchâtel au Conseil national. Le vol à l'étalage est toujours plus sévèrement considéré que les infractions aux lois de la circulation. On reste d'ailleurs pantois devant la pauvre imagination dont témoignent les moyens mis en œuvre (lorsqu'ils le sont), tant dans la répression (à quand la peine de substitution éducative: chauffeur bénévole, aide au service des urgences de l'hôpital?) que dans la promotion d'autres modèles de comportement (au travers de la publicité par exemple).*

*Devant ces carences, c'est aux citoyens eux-mêmes d'agir. Non en tombant dans l'autodéfense violente, quelle qu'en puisse être l'envie: à ce jeu-là, l'auto sera toujours gagnante. Mais d'abord en ne se laissant pas maltraiter (ni autrui) sans réagir. Combien ne se contentent-ils pas de maugréer, au lieu d'exprimer clairement leur désaccord? L'attitude de l'homme à la Jaguar ne doit pas trop inquiéter: elle est tout de même exceptionnelle.*

*Hors des localités, les riverains de routes à grand trafic désireux d'agir peuvent poser des écriteaux et des banderoles, voire relever les numéros de plaque des voitures circulant habituellement pour leur écrire afin d'attirer leur attention sur les dangers qu'ils font courir aux enfants. Dans les agglomérations, c'est évidemment la politique de priorité à la fluidité du trafic automobile qui est en cause. Casser l'appel de la vitesse en multipliant les ruptures dans le tracé des routes (stationnement alterné des deux côtés de la chaussée, rétrécissement) est une nécessité. Faute de mesures prises par les autorités, des démonstrations concertées pourraient être mises en œuvre par les habitants. Et pourquoi donc les voitures disposent-elles d'un parcours continu que doivent traverser les piétons d'un trottoir à l'autre plutôt que l'inverse?*

*A l'individualisme frelaté de ceux qui ne sont rien sans leur machine doit répondre l'autonomie responsable de l'être humain.*

**F. B.**

GRI

## Défaite du dynamisme

Comme l'a relevé l'ensemble de la presse, le rejet de la Garantie contre les risques à l'innovation n'est pas un drame. Regret seulement, à la mesure de la dimension du projet. Par contre l'illustration qu'il nous donne de la capacité de réaction des milieux patronaux est intéressante.

Le caractère relativement minimal du projet (un premier projet plus touffu avait été rejeté par le Parlement), n'a pas empêché les patrons de lancer le référendum. Une position de principe qui marque la frontière au-delà de laquelle la présence de l'Etat n'est pas tolérée. Malgré les dénégations, l'attitude des patrons se double d'une animosité contre Furgler qui, s'il n'est pas un homme de gauche, a des idées propres et le goût de les réaliser, ce qui tranche sur la docilité de ses prédécesseurs (radicaux) à la tête du Département de l'économie publique. Les récentes déclarations du président du Vorort, Louis von Planta, le laissent clairement entendre: les milieux économiques n'ont pas confiance en l'actuel Conseil fédéral, relais insuffisamment docile. Le référendum contre la GRI, mesure préventive, annonce la couleur et donne le ton pour la révision de la loi sur les banques, le droit des SA, la loi sur les cartels.

Paradoxalement, dans le même temps, ces mêmes milieux économiques ne dédaignent pas l'aide de l'Etat. A travers le programme de relance 83, il passe commande pour près d'un demi-milliard de francs aux grandes entreprises d'armement, dont Buehrle, consacre 400 millions pour l'achat de camions militaires à Saurer (qui a cessé cette activité depuis). A travers la garantie des risques à l'exportation, la Confédération assure pour un demi-milliard le projet hydro-électrique (Atatürk)

en Turquie. La fabrication sous licence en Suisse du char Léopard nous coûte 600 millions de plus que si on l'avait acheté clé en main. Toutes ces mesures, qui visent à conserver les structures économiques existantes, ne soulèvent pas d'opposition.

Le rejet de la GRI est la victoire des «grands-pères» de l'économie, dont la situation n'est plus à faire, insensibles au progrès continu du secteur des services en Suisse, donc à un déséquilibre croissant des sources de richesse. Victoire à la mode de la politique agricole: les gros parlent pour les petits, ceux qui ont parlé au non de ceux qui aimeraient faire. Défaite du dynamisme.

### A PROPOS DU TRIANGLE

Ceux qui, à l'instar du député et conseiller national ultra-radical Philippe Pidoux, craignaient que la GRI profite au mieux au Triangle d'Or, peuvent toujours analyser les résultats de la votation: majorité négative à Zurich et dans les divers cantons concernés.

### NOUVEAU DROIT MATRIMONIAL

## Petit pas et grandes idées

*L'acceptation du nouveau droit matrimonial est réjouissante et marque une étape importante de la concrétisation du principe d'égalité reconnu en juin 1981. Pourtant le bilan de ces quatre dernières années ne doit pas nous faire oublier le travail gigantesque à fournir encore pour gommer, à tous les niveaux, les inégalités relevant du droit, bien sûr, mais aussi les inégalités pratiques. A titre*

GREENPEACE

## L'exercice du pouvoir fragmenté

Ça se lit comme un roman policier (de policier à politique, il n'y a que la finale qui change). Mieux qu'un roman: un vécu à épisodes, se déroulant, se dévoilant en temps réel. Et comme le pouvoir prétendait et confessait qu'il apprenait par la presse ce qui le concernait lui-même, le lecteur des journaux avait l'illusion d'en savoir plus que les dieux eux-mêmes sur leur secret.

Tant mieux pour le plaisir de lire. Mais il est utile de dépasser l'image un peu simple du combat entre les preux journalistes et le pouvoir cachottier, qui couvrait ou qui mentait. La presse française n'a jamais apporté de preuves au terme d'une enquête originale sur l'attentat contre le *Rainbow Warrior*; elle a pu, par recoupements des fuites et contrôle auprès d'informateurs sûrs, dégager des pans de vérité. Son mérite incontestable, c'est d'avoir su faire la part de l'intox et la part du vrai. Mais si *L'Express* se disait en mesure de révéler le nom des deux plongeurs (un capitaine et un sergent-chef) qui ont commis l'attentat, alors que les agents

*d'exemple, Genève a réussi l'exploit de pondre un projet d'article constitutionnel cantonal reprenant à quelques mots près les termes de l'article fédéral. Quatre ans pour ce prodigieux effort! Lenteur donc, mais aussi difficulté de faire passer dans les faits une idée admise. Révélateur l'écart d'un peu plus de 5% entre le «oui» au principe d'égalité (14 juin 1981) et le «oui» au nouveau droit matrimonial (22 septembre 1985).*

Rappel: le Comité vaudois du 14 juin et Domaine Public ont consacré, en février dernier, la première (et finalement la seule) brochure comparative et informative sur le nouveau droit (encore disponible à l'adresse suivante: Comité vaudois du 14 juin — 1699 Maraçon).

secrets n'ont pas d'identité par définition, il avouait par là même qu'il avait reçu des informations qu'il aurait été incapable de découvrir par ses seuls moyens.

Les médias et leur formidable pouvoir amplificateur sont donc insérés dans une partie qui touche au fonctionnement et au dysfonctionnement des institutions politiques. L'attentat contre le *Rainbow Warrior* est une «bavure», certes. Mais combien révélatrice d'autre chose que d'une maladresse. A ce titre-là, elle nous intéresse.

## LES INSTITUTIONS PARTICULIÈRES

Une des erreurs banales lorsqu'on parle de l'Etat est de considérer ses départements, ses ministères et ses services comme de simples rouages. Ce sont en fait des institutions qui, à l'intérieur de l'Etat qui répond à la vocation générale de service public, revendiquent une idéologie qui leur est propre. L'idéologie d'une institution (l'armée, l'école, la médecine hospitalière, la police, etc.) ne comprend pas seulement la définition de sa mission, elle stimule une volonté de puissance d'autant plus redoutable parfois qu'elle prétend s'exercer pour le bien de tous: une médecine préventive (mal comprise) glisse vers la médicalisation de la population, un enseignement à prétention universelle vers une scolarisation de la société, etc.

L'Etat arbitre tant bien que mal, par les contrôles ordinaires du budget, ces «impérialismes» et cherche à définir des priorités qui ne soient pas simplement des expansions. Il n'est toutefois pas évident qu'il y arrive en toute clarté, faute d'une analyse institutionnelle de son fonctionnement; le modèle bureaucratique, auquel on se réfère toujours, n'est qu'une des formes «institutionnelles» parmi beaucoup d'autres.

Certaines institutions étatiques échappent de surcroît aux ordres hiérarchiques ordinaires. Elles ont

reçu la mission de contrôler l'Etat lui-même. Le contrôle des finances sans égard aux grades met chaque responsable dans son collimateur (voir l'affaire «Hafner» contre le Conseil d'Etat bernois). La police politique est prête à chercher jusqu'au sommet des complices (M. Mitterrand n'a pas oublié les soupçons calomnieux avec enquêtes policières qui pesèrent sur lui en 1954 lors de l'«affaire des fuites», quand bien même il était ministre de l'Intérieur du cabinet Mendès-France). Si, dans les institutions de l'Etat, il en est dont le cahier des charges comporte le soupçon généralisé, le secret, la méfiance à l'égard de l'autorité politique, qui contrôlera ces contrôleuses?

## LA POLITISATION ADMINISTRATIVE

Une des caractéristiques de la politique française, un de ses vices, est l'utilisation, à des fins politiques, des rouages administratifs. Celui qui gêne se voit, par exemple, infliger un contrôle fiscal sévère. L'ancienne majorité, qui s'affiche, aujourd'hui, libérale, était coutumière du fait. M. Papon, passé depuis aux oubliettes, ordonne une descente d'inspecteurs et de contrôleurs au comptoir d'une grande banque suisse à Paris parce que deux douaniers français avaient été, légitimement, arrêtés pour activité exercée sur le territoire suisse.

Cette politisation administrative, dont le pouvoir donne l'exemple, entraîne, à tous les niveaux, des divulgations, des fuites à répercussion politique. On fait circuler et publier photocopie de la feuille d'impôts de Chaban-Delmas. Le *Canard enchaîné* était le bénéficiaire favori de ces fuites, quitte à ce que l'autre clan du pouvoir tente de déposer des micros dans ses bureaux.

## POUR UNE NOUVELLE ORGANISATION DU POUVOIR

Quand l'Etat gère plus du tiers ou de la moitié du revenu national, il est simpliste de s'imaginer que

la séparation des pouvoirs suffit à en assurer le fonctionnement, le contrôle et à garantir la protection des libertés individuelles.

Esquisse des quelques chapitres d'un nouvel «esprit des lois»:

— Réviser l'image de l'Etat. Ce n'est pas seulement une tête politique, responsable, et un corps d'exécutants. L'Etat est fait d'«institutions» diverses dont chacune implique des formes appropriées et spécifiques de contrôle.

— L'administration, elle aussi, doit être garante de l'égalité de traitement et de l'application apolitique des lois. Elle devrait disposer d'un droit de recours contre des ordres partisans, auprès d'une autorité autre que celle du chef politique qui la dirige hiérarchiquement.

— Les services de contrôle (financier, policier) devraient être soumis à des autorités collégiales.

— Le droit à l'information à préciser et à renforcer et la liberté des médias devraient avoir pour contrepartie la répression des «fuites» orchestrées. De telles procédures d'organisation et de contrôle rendues publiques seraient de nature à faciliter la surveillance parlementaire.

Ce qui surprend, c'est de voir la discussion se figer en des slogans aussi primitifs que le «moins d'Etat» alors que l'organisation de l'Etat demeure XIX<sup>e</sup> siècle et qu'elle n'est pas remise en cause de manière novatrice: beaucoup de politologues, mais pas un Montesquieu!

L'affaire Greenpeace, ce n'est pas simplement une bavure et son déroulement, un symptôme du «mal français». C'est un signe plus général du dysfonctionnement de l'Etat moderne et d'un mauvais contrôle de ses «institutions». Ça, c'est moins accrocheur que le roman des barbouzes et des preux journalistes, mais plus important. **A. G.**

PS. M. Jack Lang propose qu'on place dans la cour de l'Ecole militaire une statue de Dreyfus. M. Roland Dumas déclare que la recherche de la vérité a pour limite le crédit de l'armée.

## Derrière le droit le jeu de cache-cache

Le droit des sociétés anonymes? Une affaire de spécialistes, le domaine réservé des avocats, un problème qui concerne les patrons et les actionnaires. En tout cas pas un sujet politique chaud comme la prochaine et hypothétique démission de Kurt Furgler, les pirouettes financières du gouvernement bernois ou l'attitude de la Suisse face aux réfugiés.

Chacun ou presque connaît le terme qui désigne l'une des formes juridiques prévues pour constituer une entreprise commerciale ou industrielle; peu nombreux par contre sont ceux qui maîtrisent les subtilités du droit des sociétés anonymes et qui soupçonnent les multiples possibilités qu'offre ce droit de jongler avec les capitaux et la substance d'une entreprise.

Désintérêt et ignorance regrettables. D'autant plus que le Parlement entreprend présentement la révi-

sion de ce chapitre du Code des obligations, en vigueur depuis 1936. Une révision dont la conception fut plutôt ardue: voilà plus de vingt ans que se succèdent groupes d'experts et avant-projets dans le cadre d'une bataille de tranchées pour maintenir les privilèges des administrateurs de sociétés, faiseurs de pluie et de beau temps; le tout d'ailleurs dans une atmosphère feutrée. Tellement feutrée que seuls des échos atténués sont parvenus à la surface: les médias n'ont pas fait mousser le sujet et aucun parti politique n'en a tiré un argument électoral. Problème technique à manier avec précaution par des experts qualifiés; trop sérieux pour la politique. Et pourtant...

### LA PERVERSION D'UNE IDÉE

A l'origine de la SA, une idée simple. L'émission

d'actions doit permettre à une entreprise de réunir les moyens financiers de son développement, moyens qui dépassent les possibilités d'une seule personne ou d'une famille. En contre-partie les actionnaires détiennent le droit de décider de la politique de l'entreprise, d'en désigner les dirigeants et de participer aux bénéfices. Cette forme juridique a connu un succès impressionnant; aujourd'hui près de la moitié des sociétés inscrites au Registre du commerce sont des sociétés anonymes. Mais l'intention initiale n'est plus qu'une image d'Epinal. En clair la société anonyme s'est développée parce qu'elle offre des facilités légales de rendre opaques les rapports de propriété et les transactions financières; les sociétés boîtes aux lettres foisonnent et les grandes entreprises répartissent leurs activités entre de multiples sociétés imbriquées comme des poupées russes, juridiquement indépendantes mais en fait contrôlées par la société-mère. Ce qui permet de transférer en toute impunité, aux unes les dettes, aux autres les bénéfices, de se défaire des unes sans toucher à la substance des autres. Un véritable écran de fumée qui met hors jeu les actionnaires, les salariés et le fisc. On est loin du but primitif consistant à faciliter la formation de capitaux.

## Vingt ans d'histoire

- 1965** *Le Département fédéral de justice et police (DFJP) demande à un expert un rapport sur la nécessité d'une révision du droit des SA et d'éventuelles propositions.*
- 1966** *Réponse positive: il faut améliorer l'information et la publicité, ainsi que la protection des actionnaires minoritaires.*
- 1968** *Désignation d'une commission d'experts (professeurs et représentants du patronat).*
- 1972** *Publication d'un rapport intermédiaire. Consultation et vives réactions des milieux patronaux.*

- 1974** *L'avant-projet remanié est remis au DFJP.*
- 1975** *Procédure de consultation. Accord sur la nécessité d'une révision et d'une meilleure transparence des comptes et de la gestion. Divergences quant à l'étendue de cette transparence; forte opposition contre l'obligation de mentionner les réserves latentes.*
- 1978** *Désignation d'un nouveau groupe de travail (professeurs, représentants du patronat et des syndicats), chargé de remanier l'avant-projet.*
- 1982** *Fin des travaux.*
- 1983** *Message du Conseil fédéral à l'appui d'un projet de révision du droit des SA.*
- 1985** *Examen du projet par le Conseil national (octobre).*

- *Cinquante pour cent des SA ne disposent que du capital minimum de 50 000 francs.*
- *Plus des deux tiers d'entre elles ont un capital inférieur à 100 000 francs.*
- *Vingt pour cent des SA sont des sociétés immobilières (SI).*
- *Onze pour cent des SA sont des sociétés holdings.*
- *Sur les 113 000 SA enregistrées en Suisse, seules 33 000 emploient des salariés.*



Théoriquement l'actionnaire qui investit de l'argent dans une entreprise en devient copropriétaire. En fait ses droits sont restreints. C'est le conseil d'administration (ou souvent son bureau) qui mène le bal. Les dispositions légales sur la présentation des comptes et de la gestion permettent tous les tripataouillages: le papier glacé du rapport annuel ne présente souvent qu'une image confectionnée sur mesure. L'absence d'obligation d'informer sur le chiffre d'affaires, le bénéfice et les réserves cachées, de même que le droit de vote des banques, qui représentent les actions déposées auprès d'elles, privent les actionnaires de tout véritable pouvoir de décision. Et lorsqu'ils sont publiés — obligation pour les sociétés cotées en bourse — les comptes cachent plus de choses qu'ils n'en révèlent: la possibilité pour la direction de l'entreprise de constituer des réserves, pudiquement nommées latentes, enlèvent aux comptes toute signification sur la situation effective de la société; rien n'empêche de sous-évaluer les actifs, de surévaluer les passifs ou de faire mention de dettes fictives.

*Par réserves latentes on entend la différence qui existe entre les valeurs apparaissant dans les livres et les valeurs ressortant d'une évaluation objective. En d'autres termes les réserves latentes représentent la part de capital propre non décelable par un tiers lorsqu'il examine le bilan.*

## UNE DÉMOCRATIE BIDON

Face à l'opposition farouche des milieux patronaux, le projet d'imposer la publicité des réserves cachées a été abandonné. Les patrons craignaient que la connaissance des bénéfices réels ne rende trop gourmands les actionnaires et les salariés et ne porte préjudice à la réputation de l'entreprise. A croire que l'économie suisse fonctionne différem-

ment de celle des Etats-Unis et des pays du Marché commun; dans ces pays, l'obligation d'informer a-t-elle affaibli les entreprises?

## TRAVAILLEURS ET OPINION PUBLIQUE SUR LA TOUCHE

Le Code des obligations ignore les intérêts des salariés comme ceux de la collectivité. Comme le dit Beat Kappeler, de l'Union syndicale, il ne règle que les relations de porte-monnaie. A l'heure actuelle ce silence n'est plus tolérable. Le rôle social des entreprises dans les communes et dans les cantons, la tendance à la concentration économique, l'achat et la vente de sociétés comme on négocie un chargement de fruits ou de poissons justifient la mise en place d'un véritable droit de l'entreprise qui définisse les droits et les obligations des différents partenaires — les SA emploient presque la moitié des trois millions de salariés du pays.

La révision proposée n'offre qu'un ravalement de façade. Elle continue d'affirmer la fiction de l'unité de la société anonyme; or qu'y a-t-il de commun entre les 23 000 sociétés immobilières (SI) et les grandes entreprises industrielles au capital parfois supérieur à 100 millions de francs? Les pre-

mières font un usage légal mais abusif du statut de SA; leur seule raison d'être est de camoufler l'identité des propriétaires fonciers et les transferts de propriété (un moyen particulièrement commode de tourner la législation sur la vente d'immeubles aux étrangers). Les secondes, tout aussi légalement, engendrent des SA comme champignons après la pluie — Alusuisse par exemple regroupe en Suisse seulement près d'une trentaine de SA, juridiquement distinctes bien qu'économiquement une.

Aux SI il s'agit d'imposer un statut particulier qui oblige l'inscription des véritables propriétaires au Registre foncier. Quant aux conglomérats, ils doivent être traités comme tels par le droit et ne plus pouvoir à discrétion diluer leurs comptes et leur responsabilité dans des sociétés-paravents où se perdent les traces de leurs transactions financières.

Jusqu'à quand le paradoxe: l'économie de marché postule la transparence, condition primordiale pour que jouent les mécanismes d'adaptation et d'équilibre; les partisans de cette philosophie se complaisent dans la pénombre de la société anonyme.

## PROJET DE RÉVISION DU DROIT DES SA

### L'illusion du changement

*Les aménagements proposés visent quatre buts:*  
— renforcer la protection des actionnaires;  
— améliorer la structure et le fonctionnement des organes de la SA;  
— faciliter l'obtention de capitaux;  
— augmenter la transparence des affaires.

• *Le projet prévoit quelques mesures pour protéger les petits actionnaires et les actionnaires minoritaires. Mais dans le même temps il autorise l'assemblée générale à déléguer au conseil d'admi-*

*nistration le droit d'augmenter le capital de moitié et à faire libre usage de ces fonds: par exemple pour acheter d'autres entreprises. Ainsi les pouvoirs du conseil d'administration sont en fait renforcés.*

• *La présentation des comptes annuels devra obéir à une forme standard. Mais les prescriptions sont illusoires. Tant qu'il reste possible de constituer des réserves cachées, les chiffres publiés n'ont guère de signification. Le poste «amortissements,*

**SUITE AU VERSO**

## SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

réévaluation et autres provisions» permet de fourrer sans distinction les amortissements sur le stock, sur les équipements, sur les participations par exemple.

- La possibilité de constituer des réserves cachées ou latentes est maintenue. La publication n'est imposée que si le solde des opérations effectuées au cours de l'exercice (création et dissolution de réserves) est négatif trois exercices d'affilée. Les réserves n'apparaîtront donc que lorsqu'il s'agira de faire sentir aux travailleurs et aux actionnaires la gravité de la situation et la nécessité de modérer leurs revendications.

- Petit progrès (éventuel) en ce qui concerne la publication des comptes. Actuellement seules les entreprises qui émettent des actions et des obligations auprès du public y sont soumises. Dorénavant les entreprises qui réunissent deux des trois caractéristiques suivantes devraient aussi rendre publics leurs comptes: bilan supérieur à 50 millions, chiffre d'affaires supérieur à 100 millions,

effectif supérieur à 500 salariés. Ces critères ont été fixés si haut que seules quelques nouvelles sociétés seront touchées. Malgré cela, le Conseil national va sans doute renoncer à l'extension de l'obligation de publier. Le Conseil fédéral invite d'ailleurs lui-même les entreprises à se soustraire à l'obligation de publicité: si une entreprise se scinde en plusieurs SA, les caractéristiques de chacune d'elles ne peuvent pas être additionnées pour contraindre l'entreprise à publier ses comptes.

**N.B.** En règle générale les messages du Conseil fédéral à l'appui d'un projet de loi ou d'article constitutionnel sont des sources utiles de renseignement.

Celui qui accompagne le projet de révision du Code des obligations est un monument d'hermétisme. Termes techniques employés sans aucune définition, affirmations péremptives sans l'ombre d'une justification. Comme pour décourager le non-spécialiste de s'intéresser à une matière confidentielle. Combien de parlementaires ont pris la peine de lire jusqu'au bout cet épais message?

## FUSIONS D'ENTREPRISES

### Cow-boy dans la tourmente

Le moment approche de tirer un bilan du néolibéralisme réganien et il sera lourdement négatif. Déjà les critiques s'élèvent de partout: pas seulement des «victimes» de la première heure (minorités, assistés sociaux, etc.), mais aussi des économistes et des chefs d'entreprises qui dénoncent les effets pervers d'une fiscalité provocatrice, surtout le prix exorbitant d'une dette publique toujours plus lourde.

La non-politique structurelle menée par le partisan du laisser-tout-faire qu'est Reagan autorise des excès aussi nuisibles que socialement intolérables. Telle est notamment la thèse défendue par Ralph Nader, le célèbre avocat des consommateurs. Ce David qui avait dérangé la gigantesque GM dans les années soixante n'a jamais cessé le combat pour la protection des acheteurs et des usagers, pour la sauvegarde de l'environnement, pour la moralisa-

## ECHOS DES MÉDIAS

Avez-vous retenu deux des recettes de Peter Uebersax, rédacteur en chef de *Blick*, données lors de l'émission télévisée «Tell Quel» du 20 septembre?

- Il n'y a pas de jours sans nouvelles, il y a des jours sans idées.

- En matière de rédaction: des paragraphes courts; des phrases courtes; une pensée par phrase; des faits, des chiffres, des citations; ne pas brasser du vent.

Est-ce le moyen de réaliser un bénéfice de 17 millions, en vendant un journal moins cher (90 centimes) et avec moins de publicité que les autres?

\* \* \*

Le journal contestataire gratuit *Neue Winterthurer*

*Zeitung* vient de publier son 8<sup>e</sup> numéro, diffusé à 40 000 exemplaires dans tous les ménages de la ville. Les dons de lecteurs et la publicité d'organisations ou d'entreprises de gauche en assurent le financement.

\* \* \*

Relevé dans le *Journal des associations patronales* (38): 69% de ses lecteurs possèdent une maison individuelle, 7% sont propriétaires de leur logement et seuls 23% déclarent vivre en location.

\* \* \*

La chaîne régionale française vient de diffuser la 1000<sup>e</sup> édition du *Journal des Alpes* qui couvre l'actualité régionale des Savoyards, nos voisins.

\* \* \*

Le centre de formation pour la presse et les médias électroniques, établi à Horw près du lac des

Quatre-Cantons, manque encore d'argent. Un groupe de financement, présidé par le grand patron de la SSR, Leo Schürmann, va s'efforcer de remédier à cette situation.

\* \* \*

La *Berner Tagwacht*, quotidien de gauche bernois, manque de moyens. Elle a cherché à obtenir les adresses utiles des députés socialistes de langue allemande au Grand Conseil bernois. Une seule réponse: un député a envoyé sa propre adresse. (Lu dans l'édition du 17 septembre.)

Pas encourageant pour une rédaction!

\* \* \*

Ostermundigen, dans la banlieue de Berne, recèle des carrières de molasse. Le journal local des organisations progressistes POCH s'appelle, en dialecte, *La molasse rouge*.

tion des affaires. A chaque fois, il a opéré en donnant un appui critique et stimulant à la grande agence fédérale concernée: FDA (produits alimentaires et médicamenteux), protection de l'environnement, commerce inter-Etats, etc. Selon Nader, une de ces grandes administrations — et pas la moindre — souffrirait présentement de paralysie: l'autorité anti-trust est devenue une chambre d'enregistrement des mariages d'entreprises les plus déraisonnables, des offres publiques d'achat les plus audacieuses et des mainmises les plus sauvages.

Conséquence: la vague des fusions roule sur les affaires américaines plus puissante que jamais; dix sur les onze plus grandes fusions de l'histoire américaine ont eu lieu depuis l'avènement de Reagan. Sachant que les conseillers qui s'entremettent pour organiser ces mariages gagnent à tout coup et que des réductions de personnel suivent inmanquablement les restructurations, on voit bien qui profite et qui souffre à chaque opération. Et Nader d'ajouter: si l'économie générale perd chaque fois de sa substance, les entreprises concernées ne gagnent pas même une fois sur deux. Décidément le bilan du cow-boy Reagan à la Maison Blanche sera lourd, très lourd.

**LUGANO LAVE PLUS BLANC**

*Les banquiers sont soucieux de l'image de la place financière suisse. Une fois de plus ils se plaignent de la rude concurrence à laquelle ils sont soumis par les centres financiers étrangers et demandent un allègement de la fiscalité. A Lugano, le procès de la Pizza Connection a une nouvelle fois montré le rôle des banques suisses dans le blanchissage de l'argent sale, et ce malgré la Convention de diligence. Dans ce domaine les banquiers sont beaucoup moins sourcilieux de la netteté de l'image.*

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Soft-Goulag

A mon retour d'Italie, j'ai trouvé sur ma table le *Communiqué de presse* suivant: «Mardi 27 août 1985, jour de la Conférence des directeurs de Justice et Police et des Affaires sociales, convoquée à Berne par la conseillère fédérale Elisabeth Kopp, pour décider du sort des requérants d'asile séjournant en Suisse depuis plusieurs années, une délégation du mouvement SOS-Racisme «Touche pas à mon pote» a déployé une banderole devant le bâtiment où se tenait la réunion. Il y était écrit: «Touchez pas à nos potes», et un tract expliquait l'action. (Texte du tract: «Il y a trois siècles la Suisse accueillait les Huguenots. Aujourd'hui comme hier les réfugiés ont droit d'asile. *Touchez pas à nos potes.*» Août 1945: le monde découvre l'horreur des camps nazis. «La barque est pleine»: plus jamais ça! *Touchez pas à nos potes.*» SOS-Racisme.)

Ce petit piquet (heureusement pris en photo par un photographe de presse) a été promptement interrompu par la police qui a embarqué les trois membres de la délégation pour un prétendu contrôle d'identité, d'une durée anormalement longue à l'heure de l'informatique. Les membres de la délégation protestent vivement contre cette atteinte à un droit démocratique élémentaire, celui d'exprimer publiquement son opinion. (Et cela sans la moindre violence de langage — JL. C.) Si un rassemblement de trois personnes doit être empêché de cette manière, on peut se demander ce qui sépare notre pays d'un Etat totalitaire.» Il est bien difficile de dire ce qu'il faut faire dans le

problème épineux des réfugiés, candidats à l'immigration, etc. En revanche, à mon sens, il est facile de dire ce qu'il ne faut pas faire: et très certainement, en pareille rencontre, la chose à ne pas faire, c'était de recourir à des mesures policières! Quant à la question posée par la dernière phrase du communiqué, n'est-ce pas l'écrivain Yves Velan qui proposait l'épithète de *Soft-Goulag* pour désigner les «pays de l'Ouest»? J. C.

COMPTES

Domaine public 1984

*Pari tenu pour Domaine Public en 1984 encore! Pas facile de vivre sans publicité, des seules ressources de ses lecteurs, de sortir un hebdomadaire avec un peu plus de 150 000 francs de recettes. Même si nos charges sont en parfait équilibre avec nos produits, ne nous y trompons pas, le miracle n'a pas eu lieu. Simplement la somme des invisibles n'apparaît pas dans ces comptes. Comment chiffrer ces heures de réflexion, de discussion, d'écriture, que l'équipe rédactionnelle et ses collaborateurs extérieurs consentent à donner pour que le journal paraisse? Fragilité donc, que vous seuls pouvez atténuer.*

|                              |                |           |
|------------------------------|----------------|-----------|
| Compte d'exploitation        | 1984           | (1983)    |
| Charges                      |                |           |
| Impression et distribution   | Fr. 86 798.70  | ( 79 740) |
| Salaires et charges sociales | Fr. 55 226.80  | ( 55 080) |
| Frais d'administration-loyer | Fr. 9 713.05   | ( 9 909)  |
| Total des charges            | Fr. 151 738.55 | (144 729) |
| Produits                     |                |           |
| Ventes aux numéros           | Fr. 979.30     | ( 899)    |
| Vente des brochures          | Fr. 556.50     | ( —)      |
| Abonnements                  | Fr. 150 202.75 | (143 849) |
| Total des produits           | Fr. 151 738.55 | (144 748) |

## La fin d'une image

Chacun s'est plu, à Genève, à relever la noblesse de Raymond Foëx, démissionnant de sa charge de Procureur général pour ne pas voir cette fonction amoindrie par le cancer contre lequel il lutte. Mais le ronron historico-biographique qui a accompagné cet événement a gommé la rupture que l'élection de M. Foëx a représenté pour la justice genevoise.

Dès son entrée en fonction en 1975, le nouveau Procureur général a changé l'atmosphère au Palais de Justice. Actif, il ne laisse pas moisir les dossiers. Indépendant, il ne s'aligne pas automatiquement sur les intérêts des puissants ou de l'Etat.

Alors que l'énorme affaire financière IOS avait éclaté, l'ancien Procureur général Eger désavoua publiquement un juge d'instruction qui avait inculpé Robert Vesco, associé de Bernard Cornfeld. Raymond Foëx, lui, assume pleinement son rôle de premier magistrat du pouvoir judiciaire en défendant sans faiblir son autonomie. Le Conseil d'Etat ne lui a jamais pardonné son attitude rigoureuse dans l'affaire de Plan-les-Ouates (détournement de fonds publics lié à une opération spéculative dans une commune), où il n'hésite pas à mettre en cause l'Exécutif, et singulièrement le chef du département chargé de la surveillance des communes, Gilbert Duboule. Le Procureur général requiert en personne contre des policiers inculpés pour avoir cherché à obtenir des aveux sous la violence; il n'est cependant pas suivi par le tribunal.

Pendant ces onze ans, on ne voit guère que deux ombres au tableau. Dès le début de son mandat, Raymond Foëx témoigne d'un intérêt assez trouble pour la psychiatrie répressive; il tient à son rôle de

pourvoyeur d'internements (le Procureur général, à Genève, est aussi une sorte de mur des lamentations), et pourfend à l'occasion la psychiatrie moderne dans le prétoire. Dans un tout autre domaine, ces derniers mois, alors que l'application de la loi Furgler dans le canton fait scandale, le Procureur général se répand en déclarations naïves et lénifiantes, soit que la complexité de telles affaires, si peu conforme à sa formation classique, le dépasse, soit qu'il choisisse ici ce qu'il croit être l'intérêt supérieur du canton.

La capacité de faire face à la criminalité économique et d'améliorer le fonctionnement du service public que représente la justice est une nécessité ressentie à Genève. L'autonomie non seulement politique mais aussi administrative du Palais de Justice, vers laquelle on s'achemine, devrait y contribuer. Aujourd'hui les magistrats n'ont guère de prise sur la sélection de leur personnel administratif, leurs moyens sont faibles et mal utilisés: même les policiers de la Brigade financière travaillant en liaison avec les juges d'instruction ne sont pas pour autant déchargés de tâches de routine, par exemple. Le départ de Raymond Foëx devrait accélérer la mise en place d'une réforme envisagée depuis longtemps: la création d'un poste de Procureur général adjoint plus particulièrement chargé des affaires économiques.

Le Procureur général genevois n'est pas l'être tout-puissant qu'un certain folklore voudrait dépeindre: ses décisions sont sujettes à recours. Il reste que sa fonction est importante par l'impulsion qu'elle peut donner.

### EN BREF

Combien de «Mini-Watergate» actuellement dans nos cantons? Les «puces» de la nouvelle caserne

de police argovienne, les caisses noires du gouvernement bernois, les histoires du chef de la police des étrangers fribourgeoise sont connues. La presse a fait son devoir, mais les tentatives d'étouffement ne manquent pas. A-t-on le droit de savoir la vérité ou certaines autorités sont-elles intouchables?

\* \* \*

Une pétition de protestation lancée par la section régionale «Mittelland» du Parti socialiste bernois (districts de Berne, Seftigen, Schwarzenburg et Laupen), 37 interventions parlementaires, mais aussi la constitution d'un comité de notables pour redorer le blason des autorités cantonales, tels sont quelques faits marquants dans le roman du «scandale financier» bernois la semaine passée.

\* \* \*

L'administrateur du Crédit hôtelier suisse souhaite, selon *L'Hebdo*, une aide accrue de la Confédération. Au nom du moins d'Etat et de la responsabilité des banques pour maintenir une économie vivante, est-on en droit de supposer!

\* \* \*

Quelques personnalités connues de Suisse allemande ne seraient probablement pas des compatriotes si les Huguenots n'avaient pas été poursuivis. La *Weltwoche* (36) cite comme exemple la famille Ringier, de Nîmes, où elle s'appelait Regnier; la famille Sarasin, banquiers bâlois, d'origine lorraine; celle du conseiller aux Etats Miville, de Bâle également, originaire de Colmar (mais probablement native de Haute-Savoie) et ayant passé à Genève. Il y en a d'autres...

\* \* \*

Dans une circulaire en français, le Théâtre de la ville de Berne explique pourquoi il n'y aura que sept programmes en cette langue durant la prochaine saison: un théâtre romand a fait faux bond au dernier moment. «Nous déplorons d'autant plus cette situation qu'il est, curieusement, particulièrement difficile de déplacer les théâtres suisses romands jusqu'à Berne!...»